



la lettre du Sictomu  
 Directeur de la publication : Daniel Roux  
 Rédaction : Sictomu - Photos et illustrations : jfc, Sictomu et Adelphe  
 Mise en page : inmédia (04 66 83 19 18)  
 Impression sur papier 100% recyclé  
 SICTOMU : 9, rue Paul Foussat - 30700 Uzès  
 Tél. : 04 66 22 13 70 - courriel : sictomu@wanadoo.fr

# la lettre du SICTOMU

Octobre 2005

## ZOOM SUR

# TRI & Co



Cette année, l'événement éco-culturel Tri & Co, organisé par le SICTOMU du 30 mai au 24 juin, s'est installé dans cinq communes : Castillon du Gard, Lussan, Saint Laurent la Vernède, Saint Bonnet du Gard et Uzès.

Un événement festif, ludique et informatif pour le développement durable. Une volonté : changer le regard que les gens portent sur leurs déchets, pour les gérer de manière optimale.



Rendez-vous l'année prochaine!

Le SICTOMU a participé à la Semaine du Développement Durable avec Tri & Co, action validée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il ne s'arrête pas en si bon chemin : il participe également au Défi pour la Terre, organisé par l'ADEME et la Fondation Nicolas Hulot.

"Pour préserver notre planète, chaque geste compte".

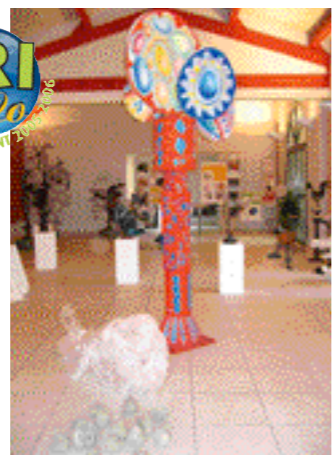


Avec le printemps, la Lettre du SICTOMU paraîtra sous un nouveau jour. Rendez-vous en avril 2006 dans votre boîte !

## les déchets, c'est...



- > de la musique;
- > du théâtre par les enfants;
- > du théâtre pour les enfants;
- > de la création en direct;
- > des œuvres d'art d'adultes;
- > des œuvres d'art d'enfants;
- > le label Tri & Co;
- > le jeu-concours;
- > ...



Un grand merci aux partenaires de cette première édition de TRI&Co : ADEME, ADELPHÉ, DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON, CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD, BELLÉVRET, PROVENCE SANTÉ, DELTA RECYCLAGE, OFFICE DU TOURISME DU PONT DU GARD, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND LUSSAN, TECHNICITÉS, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'UZÈGE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD.



## Éditorial

APRÈS PLUS DE DEUX ANS de tri, nombre d'entre vous ont pris l'habitude de trier leurs déchets et je les félicite. En 2004, c'est la moitié des emballages recyclables qui ont pu être recyclés grâce à vous. Mais des efforts restent à fournir de la part de l'ensemble de la population. En effet, sont encore présents dans les conteneurs des déchets qui ne doivent pas s'y trouver : emballages recyclables, encombrants, déchets toxiques, ... Ces déchets polluent et engendrent un surcoût pour la collectivité. C'est pourquoi je souhaite que la mise en place de la collecte à la source donne une nouvelle impulsion au tri ; chaque foyer sera responsable de son propre conteneur et de ce qu'il contient. Pour vous accompagner dans la gestion de vos déchets et vous soutenir dans vos efforts, cette Lettre est principalement consacrée aux enjeux du tri et à de petits conseils pour vous faciliter le tri au quotidien. Une bonne gestion par tous est indispensable pour tous. C'est par une action collective que nous protégerons notre environnement et que nous maîtriserons le coût de nos déchets.

Bonne lecture,

Daniel ROUX,  
Maire d'Argilliers,  
Président du SICTOMU.



## 2003

fut l'année de la mise en place de la collecte sélective et le début de nouvelles habitudes domestiques. Aujourd'hui, il y a les convaincus qui trient leurs déchets, les opposants qui ne les trient pas et les démotivés qui les triaient mais sont découragés. Pour soutenir les convaincus, convaincre les opposants et remotiver les découragés, un rappel des enjeux du tri est nécessaire.



# LE TRI un geste nécessaire pour tous

### > Notre environnement

Le tri des déchets par les usagers est l'étape indispensable pour leur recyclage. Le recyclage, en permettant la fabrication de nouveaux produits à partir de matériaux déjà utilisés, protège notre environnement de deux façons : en n'épuisant pas les ressources naturelles de la Terre et en utilisant moins d'énergie, ce qui limite les pollutions. Ainsi, en fabriquant de la fibre synthétique à partir de plastique recyclable et non de pétrole brut, on utilise cinq fois moins d'énergie. Mieux encore ! En utilisant de l'aluminium recyclé et non de la bauxite, on consomme vingt fois moins d'énergie ! En France, en recyclant le papier, le verre, le carton, le plastique, l'aluminium et l'acier, c'est l'équivalent de la pollution émise par une ville de 650 000 habitants qui est évitée. Un bienfait non négligeable... "Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants" (Antoine de Saint Exupéry). Nous avons donc le devoir d'effectuer des gestes simples, comme le tri des déchets, pour protéger notre environnement.

### > Une obligation législative

Avec la loi du 15 juillet 1975 (modifiée par celle du 13 juillet 1992), chaque producteur de déchets doit en assurer l'élimination,

dans les conditions satisfaisantes pour l'environnement. Chacun est ainsi responsable des déchets qu'il produit. La mise en place de la collecte sélective donne aux usagers les moyens d'éliminer leurs déchets, et de permettre leur recyclage, ce qui protège l'environnement. Trier ses déchets est bien une obligation !

### > Maîtriser les coûts

Nous produisons 60% de déchets en plus qu'il y a 30 ans. Le tri apparaît comme une solution pour limiter l'augmentation du coût de traitement. En effet, la vente aux usines de recyclage des matériaux récupérés (plastique, acier, papier, aluminium, ...) et les soutiens financiers attribués aux collectivités en fonction des résultats de leur collecte sélective (qualité et quantité collectées) permettent de diminuer le coût global de gestion des déchets. Plus on trie, moins les coûts sont élevés. Ainsi, une tonne d'ordures ménagères coûte 187 euros au Sictomu pour être éliminée; une tonne de collecte sélective coûte 115 euros pour être recyclée; une tonne de déchets apportés en déchetterie coûte 62 euros pour être traitée.

Chacun doit trier ses déchets et chacun peut y trouver sa ou ses motivations : environnementale, légale, financière...

# Nouveau procédé, nouveau moyen de collecte

Le SICTOMU et le SRE\* ont choisi une nouvelle filière de traitement pour valoriser et donner une seconde vie au maximum de déchets qui ne sont destinés ni aux colonnes de tri ni à la déchetterie : le RESTE (RESidus des Tris Effectués). Les moyens pour collecter ces déchets s'y adaptent. Détails.

## la collecte du RESTE

Le nouveau mode de traitement nécessite que le RESTE soit d'une qualité parfaite : il ne doit rester que les déchets non destinés aux points de tri ou à la déchetterie.

Le plus important : ne surtout pas mettre de produits toxiques, comme les piles, les pots de peinture, les dissolvants, les huiles de vidanges, etc... qui pollueraient l'ensemble du compost produit.

C'est justement pour obtenir le RESTE de la meilleure qualité possible que le SICTOMU a décidé d'équiper chaque foyer de son propre conteneur, dont il sera responsable (qualité du contenu et entretien). Pour adapter la taille des conteneurs à chaque foyer, une enquête a été menée auprès de tous les habitants du territoire.



## le traitement du RESTE

### > AVANT

Les déchets non triés par les usagers étaient acheminés dans un centre de stockage à Bellegarde. Ce centre répond à des critères très stricts en terme de protection de l'environnement : les "alvéoles" qui reçoivent les déchets sont creusés sur une couche d'argile, hermétique, et recouvert d'une bâche plastique ; il n'y a ainsi pas de risque de pollution.

Mais parmi les déchets apportés, une partie aurait pu être valorisée. C'est pourquoi, le SICTOMU, dans le respect des exigences du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, a décidé d'améliorer sa filière de traitement...

### > AUJOURD'HUI

Le RESTE est acheminé dans une usine de compostage à Beaucaire. Une fois déchargé, le RESTE passe dans un tube où la forte chaleur naturelle et une humidité importante accélèrent le processus de décomposition de tous les déchets compostables. Les déchets sont ensuite tamisés, filtrés, pour séparer les compostables des autres. Ces derniers seront acheminés dans un centre de stockage, alors que les déchets compostables deviendront du compost, un fertilisant naturel, comparable à l'humus. 40% du RESTE est ainsi valorisé ; c'est autant de déchets qui ne partent pas en centre de stockage. Des quantités à ne pas négliger !

### > LE COMPOST OBTENU

Le compost obtenu est ensuite vendu et utilisé pour enrichir les sols pauvres ; il peut entrer dans la composition de terreau, le compost représentant 5 à 10% de la masse totale ; il constitue également un amendement très efficace pour la réhabilitation de sites dégradés (décharges, carrières, ...).

### > ATTENTION !

Pour que le compost obtenu soit d'une qualité irréprochable et réponde ainsi aux normes européennes, il ne faut absolument pas de déchets toxiques (piles, peintures, solvants, ...) dans le RESTE.



### > ATTENTION !

Les bacs individuels seront collectés à la source ; ceci signifie que, pour être collectés, les bacs de plusieurs foyers seront regroupés en un point unique, à proximité des habitations.



### > PETITS RAPPELS

Les produits toxiques (piles, chiffons imbibés, ...) et leurs emballages (pots de peinture, bouteilles de dissolvant, même vides) doivent être apportés en déchetterie ; les médicaments non utilisés et les piquants (aiguilles, seringues, ...) doivent être rapportés en pharmacie.

3<sup>ème</sup> trimestre 2005

### > L'ENQUETE

"Bonjour, je viens voir avec vous le type de bac qui vous convient".

"Bonjour. Nous sommes 4, nous avons un jardin et nous aimerions faire du compost".



4<sup>ème</sup> trimestre 2005

### > LA DISTRIBUTION

"Bonjour ! Voici votre bac et votre composteur. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions !"

"Merci ! Nous allons en prendre soin !"



À partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2006

### > LA COLLECTE

Pour tout renseignement :

N°Azur 0 810 443 629

PRIX APPEL LOCAL

\*SRE:Sud Rhône Environnement (voir Lettre du Sictomu n°10).